



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

universités

Question écrite n° 11807

Texte de la question

M. Jean-Pierre Giran attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le rôle joué par les universités dans la définition des politiques de vie étudiante. En effet, d'après une récente note du Centre d'analyse stratégique (CAS) consacrée aux services rendus aux étudiants par les universités dans certains pays étrangers, il apparaît que les services péri-universitaires, c'est-à-dire des services intrinsèquement liés à la formation, relèvent systématiquement de la responsabilité des universités. Dans le cadre d'une autonomie plus grande des universités françaises, le CAS propose de renforcer ce type de services en réorientant les moyens vers le développement des services d'accompagnement à la réussite, à l'orientation et à l'insertion. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui faire connaître les mesures qu'elle entend mettre en place afin de favoriser cette évolution au sein des universités françaises.

Texte de la réponse

Le Président de la République a inscrit parmi ses engagements la mise en oeuvre d'un plan national pour la vie étudiante prévoyant notamment des mesures pour les aides directes et fiscales, le logement étudiant, la restauration universitaire, la santé des étudiants et la vie de campus. Cet engagement a été réaffirmé par le Premier ministre le 26 novembre 2012 en ouverture des assises nationales de l'enseignement supérieur et de la recherche. De plus, la prochaine loi sur l'enseignement supérieur et la recherche réaffirmera le rôle des universités en matière d'orientation et d'insertion professionnelle dans une perspective d'une meilleure articulation avec les politiques régionales. Les propositions du centre d'analyse stratégique pourront permettre d'étayer la réflexion dans le cadre de la rédaction de la prochaine loi et dans la définition du plan national pour la vie étudiante qui entreront en vigueur à la rentrée 2013.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Giran](#)

Circonscription : Var (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11807

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [27 novembre 2012](#), page 6917

Réponse publiée au JO le : [8 janvier 2013](#), page 224